

DELIBERATION N° 18/2020

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2020

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. PROD'HOMME à Mme GOMEZ, Mme LE ROUX à M. FLORIN, Mme BOULET à Mme EL HAJOUÏ, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles R123-7, R123-8, R123-10 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 fixant à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS (le Maire, président de droit, 7 membres élus par le Conseil Municipal et 7 membres nommés par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles),

3 listes sont présentées :

Liste 1 « Limay avance pour vous et avec vous » :

Mme MACKOWIAK Ghyslaine
M. RUBANY Jean-Marc
M. DADDA Mohamed
Mme GOMEZ Elisabeth
M. POESSEL Jean-Claude
Mme TIZNITI Ghislane
Mme DIALLO Aïcha

Liste 2 « Limay demain 2020 » :

Mme DIALLO Aminata
Mme LE LEPVRIER Emily
M. DUPRAT Sébastien
M. MAISONNEUVE Jean-Luc
Mme DUMOULIN Cécile

Liste 3 « Un nouveau souffle pour Limay » :

Mme SAINT-AMAUX Servane
M. MAILLARD François
Mme SAMBA Josiane
M. BOUTRY Mickaël

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins	33
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés valablement	33 : Liste 1 : 24 voix Liste 2 : 5 voix Liste 3 : 4 voix
Répartition des sièges	Liste 1 : 5 postes Liste 2 : 1 poste Liste 3 : 1 poste

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme MACKOWIAK Ghyslaine
- M. RUBANY Jean-Marc
- M. DADDA Mohamed
- Mme GOMEZ Elisabeth
- M. POESSEL Jean-Claude
- Mme DIALLO Aminata
- Mme SAINT-AMAUX Servane

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents.



Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Date de transmission de l'acte : 30/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/07/2020

Numéro de l'acte : DELIB-18-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200723-DELIB-18-2020-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants